



CIBTP & CNETP , quelle différence ?

Par **sabrina3383**, le **29/09/2017** à **16:49**

bonjour,

mon employeur actuel est affilié à la CNETP pour les congés du BTP.

mon ancien employeur était lui affilié à la CIBTP.

je ne veux pas que mon employeur actuel sache que j'ai déjà cotisé à une caisse des congés payés du BTP (tricherie sur cv); es ce que CIBTP et CNETP sont reliés ? mon employeur actuel va t-il voir le reliquat de congés qu'il me reste de la CIBTP de 2015 ?

merci à vous pour vos retours

bien cordialement,

sabrina

Par **morobar**, le **29/09/2017** à **18:46**

Bonjour,

Il existe plusieurs caisses de congés payés.

Votre employeur actuel ne sera pas informé de votre solde auprès de la caisse précédente.

Ce solde vu d'ici va probablement se perdre dans l'espace flou des délaissés.

En effet c'est votre ancien employeur qui lors du solde de tout compte devait vous remettre une attestation vous permettant d'obtenir le reliquat de vos congés payés auprès de votre

caisse précédente.